

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT 1814-00-2025

AVIS est donné que lors de la séance tenue le 14 juillet 2025, le conseil a adopté le *Règlement 1814-00-2025 concernant les ententes relatives à la réalisation de travaux municipaux.*

Ce règlement entre en vigueur selon la loi et peut être consulté sur le site Internet de la Ville de Beloeil en cliquant sur le lien correspondant ci-dessous. Une copie peut également être obtenue sans frais en faisant la demande auprès de la Direction des affaires juridiques par téléphone au 450 467-2835, poste 2809 pendant les heures normales d'ouverture ou par courriel au greffe@beloeil.ca.

Donné à Beloeil, ce 17 juillet 2025.

MARILYNE TREMBLAY, avocate
Greffière

Consulter le règlement 1814-00-2025

Télécharger l'avis public

